



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013**

FINANCES

09. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 2343-10, le Conseil Municipal statue sur les comptes du compte de gestion de l'exercice 2012 établis par Madame la Trésorière.

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Conformément les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012 du budget principal et du budget annexe de la commune qui se présente comme suit :

Budget principal

Résultat de l'exercice

- Le compte administratif pour 2012 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 566 097,74 €
- Le compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 736 587,63 €
- Le résultat de l'exercice de 1 302 685,37 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	3 815 402,52
	Réalisé :	3 420 364,42
Recettes	Prévus :	3 815 402,52
	Réalisé :	4 972 756,68
	Résultat :	1 552 392,26

Investissement

Dépenses	Prévus :	2 506 371,41
	Réalisé :	1 673 063,28
	Reste à réaliser :	1 231 519,89
Recettes	Prévus :	2 506 371,41
	Réalisé :	2 512 033,77
	Reste à réaliser :	147 934,00
	Résultat :	838 970,49

Résultat de clôture

- Le compte administratif pour 2012 présente un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 552 392,26 € (566 097,74 € excédent 2012 + 986 284,52 € excédent 2011).
- Le compte administratif pour 2012 présente un excédent d'investissement cumulé de 838 970,49 € (736 587,63 € excédent 2012 + 102 382,86 excédent 2011).

Budget annexe lotissement

Résultat de l'exercice

- Le compte administratif du budget annexe lotissement pour 2012 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 44 624,93 €
- Le compte administratif du budget annexe lotissement pour 2012 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 0,00 €
- Le résultat de l'exercice est de – 44 626,93 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	183 951,86
	Réalisé :	73 080,79
Recettes	Prévus :	183 951,86
	Réalisé :	212 405,72
	Résultat :	139 324,93

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00

Résultat de clôture

- Le compte administratif pour 2012 présente un excédent de 139 324,93 € (- 44 626,93 € déficit 2012 + 183 951,86 € excédent 2011).

Budget annexe liaison piétonne - locaux commerciaux

Résultat de l'exercice

- Le compte administratif du budget annexe liaison piétonne - locaux commerciaux pour 2012 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 0,00 €
- Le compte administratif du budget annexe liaison piétonne - locaux commerciaux pour 2012 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 30 902,64 €
- Le résultat de l'exercice est de 30 902,64 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 000 000,00
	Réalisé :	14 097,36
	Reste à réaliser :	985 902,64
Recettes	Prévus :	1 000 000,00
	Réalisé :	45 000,00
	Reste à réaliser :	1 000 000,00

Résultat de clôture

- Le compte administratif pour 2012 présente un excédent de 30 902,64 €

11. AFFECTATION DU RESULTAT

Budget principal

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	566 097,74
- un excédent reporté de :	986 294,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 552 392,26
- un excédent d'investissement de :	838 970,49
- un déficit des restes à réaliser de :	1 083 585,89
Soit un besoin de financement de :	244 615,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	1 552 392,26
APUREMENT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (1068) RÉSERVE	244 615,40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 307 776,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	838 970,49

Budget annexe lotissement

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	44 626,93
- un excédent reporté de :	183 951,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	139 324,93
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCÉDENT	139 324,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	139 324,93
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Budget annexe liaison piétonne

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00

- un excédent d'investissement de :	30 902,64
- un excédent des restes à réaliser de :	14 097,36
Soit un excédent de financement de :	45 000,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	30 902,64

12. FISCALITE – BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'impositions locales de 2012 :

- Taxe d'habitation.....	10,51 %
- Foncier bâti.....	22,94 %
- Foncier non-bâti.....	69,15 %

Le Conseil Municipal se prononce pour ne pas augmenter les taux pour l'année 2013.

13. BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal se prononce sur le budget 2013 de la commune qui s'équilibre comme suit :

LIBELLE	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :		
Budget principal	3.886.039,86 €	3.886.039,86 €
Budget annexe lotissement communal	139.324,93 €	139.324,93 €
Budget annexe liaison piétonne	/ €	/ €
Section d'investissement :		
Budget principal	2.191.402,25 €	2.191.402,25 €
Budget annexe lotissement communal	/ €	/ €
Budget annexe liaison piétonne	1.135.902,64 €	1.135.902,64 €
Résultat global :		
Excédent ou déficit	/	/

14. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal, en vertu de la délibération du 7 décembre 2009 et de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions qu'il a prises pour :

- **n° 2013-05** : Assurance dommage ouvrage- CNR ainsi qu'une assurance tous risques chantiers avant tout commencement d'exécution des travaux - Aménagement d'une liaison piétonne, construction de locaux commerciaux et d'une halle à Aigrefeuille d'Aunis auprès de la SMA BTP pour un montant de 32 871,14 € TTC au titre de l'assurance dommage ouvrage, 2 190,64 € TTC pour le CNR et 3 897,74 € TTC au titre de la Tous Risques Chantiers.

- **n° 2013-06** : Restructuration des cuisines du restaurant scolaire, création de vestiaires et d'une plonge, et concernant le lot n°1 VRD - Gros-œuvre n° 2012-07. L'accès menant au nouveau bâtiment étant vétuste décision de reprise en enrobé. Ces travaux représentent une plus value de 6 504,48 € HT soit 9,62% du montant initial HT du marché. Montant initial HT du marché : 67 629,68 €. Nouveau montant HT : 74 134,16 €

- **n° 2013 - 07** : Maintenance du matériel de protection incendie de la commune auprès de la Sarl EMIS – 17220 Croix Chapeau pour un montant de 175,70 € HT soit 210,14 € TTC par an. Le contrat est conclu pour une durée de quatre années.

- **n° 2013 - 08** : Maintenance de la chaufferie de l'église sise Place de la République auprès de la société CIEL- 85290 Mortagne sur Sèvre pour un montant de 296,25 € HT soit 354,32 € TTC par an et hors révision de prix. Le contrat est conclu pour une durée de quatre années.

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander, au titre des amendes de police, une subvention pour les travaux de réhabilitation du parking de la mairie ainsi qu'une dérogation afin de commencer les travaux avant l'accord de la subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux au titre des amendes de police.

16. LOCATION LOGEMENT 1 RUE DES ECOLES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail avec Monsieur ROBERT Antoine et Madame AIMÉ Delphine pour le logement sis 1 rue des écoles.

17. VOTE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (moins 1 voix, abstention de Monsieur FOUCHARD), accorde les subventions suivantes :

- Comité de Jumelage AIGREFEUILLE/VELDEN..... 3.000,00 €
- Centre Communal d'Action Sociale..... 23.000,00 €

les crédits nécessaires au paiement de ces sommes sont inscrits au budget communal.

18. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Suite à la réunion du 12 mars 2013, le Conseil Municipal approuve les décisions prises par Monsieur le Maire en accord avec la Commission Urbanisme pour les divers dossiers présentés.

A AIGREFEUILLE D'AUNIS, le 25 mars 2013

Le Maire,

Bernard FOUCHARD